

● Déconfinement et reprise du travail en présentiel dans les bureaux

Pour permettre la présence de tout ou partie des salariés sur les lieux de travail :

- Veiller aux dispositions relatives au **nombre maximal de personnes** simultanément admises dans un espace ouvert,
- **Accompagner** le retour des équipes.

1. Réorganiser les bureaux

Pour éviter une contamination respiratoire et manuportée par gouttelettes :

- **4m² sans contact autour de chaque personne**,
- Privilégier l'occupation d'**une personne par bureau**,
- **Éviter le face à face** pour les bureaux partagés (distance physique de plus d'un mètre),
- Si possible des **séparations translucides** (exemples : photographies 1 et 2)



- Prévoir **une aération régulière** (15 minutes trois fois par jour),
- En dernier recours, compléter par des mesures de protection individuelle, telles que le port du masque.

2. Réorganiser l'activité

- Réfléchir au **séquençage des activités et/ou des horaires décalés** pour aider au respect des règles de distanciation sociale et répondre au problème de manque de place qui risque d'apparaître,
- Laisser une partie des équipes en télétravail pour organiser un **retour progressif sur le lieu de travail** ou prévoir une alternance entre travail en présentiel et télétravail,
- **Penser l'activité autrement** pour respecter les règles de distanciation physique : privilégier le **téléphone et des outils de communication** (ex : zoom ou skype ...) pour le **travail collaboratif**.

3. Recréer les collectifs de travail



Les mesures de protection physique ne doivent pas altérer le collectif de travail et l'activité.

Afin de ne pas créer des tensions au sein du collectif :

- Tenir compte du fait que les semaines de confinement ont pu créer une **différenciation entre salariés** :
 - ceux qui sont restés à leur poste,
 - ceux qui ont continué en télétravail,
 - ceux qui se sont retrouvés sans activité professionnelle.
- **Faire un bilan de cette période** et tirer les enseignements de la façon dont l'entreprise et les collectifs de travail ont fonctionné, valoriser et conserver **ce qui a été vertueux** et pointer les **difficultés éprouvées** par les salariés.
- **Mettre en place un retour d'expérience** pour que chacun exprime ce qu'il a apprécié ou ce qui lui a manqué pendant cette période car le confinement a pu résonner différemment dans la vie de chacun.

4. Eviter ou limiter les risques psychosociaux (RPS)

Préparer la reprise d'activité en **évitant ou limitant le développement de RPS** liés au fait que tous les salariés auront vécu cette situation exceptionnelle et durable chacun de façon différente :

- Prendre le temps **d'accueillir de façon personnalisée** chaque salarié,
- Anticiper les **conséquences de la mise en place des mesures** barrières et de distanciation sociale,
- Organiser une réunion **d'information ou une communication** adaptée pour accueillir les salariés et expliquer les mesures instaurées pour les protéger.

« En
bref »

Les mesures barrières ne doivent pas être le seul angle de vue à prendre en compte pour organiser la reprise d'activité. Une réflexion plus globale peut être menée avec les conseils de l'ergonome de votre équipe santé travail.

Liens utiles

[Direction de l'information légale et administrative – Déconfinement dans les entreprises : assurer la sécurité et la santé des salariés \(05 mai 2020\)](#)

[INRS – Covid-19 : reprise du travail et prévention en entreprise \(05 mai 2020\)](#)

[INRS – Organiser la reprise d'activité en prévenant les risques psychosociaux \(mai 2020\)](#)

[L'Usine Nouvelle - Xavier Alas Luquetas, Gare aux risques psychosociaux pendant le confinement ou le télétravail \(23 mars 2020\)](#)

